



Féchy, le 19 mai 2015

MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

### Séance du Conseil Général du 23 juin 2015

**Préavis municipal n° 2/2015  
relatif aux comptes communaux 2014 et  
aux rapports de gestion de la Municipalité**

### AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les 8 avril et 13 mai 2015, la Fiduciaire Lambelet a procédé au contrôle de la comptabilité communale.

Les comptes communaux, le bilan et les rapports de gestion de la Municipalité, ainsi que le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2014 établi par la Fiduciaire Lambelet ont été remis à la commission de gestion-finances du Conseil Général.

Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 29'118.— le résultat est positif de CHF 734.02 après avoir effectué les provisions et attributions suivantes :

- provision de CHF 570'000.—pour la péréquation,
- provision de CHF 370'000.—pour la prévoyance sociale,
- attribution au fonds de rénovation pour le nouveau collège de CHF 70'000.—,
- attribution de CHF 470'000.—au fonds de réserve pour investissements futurs.

#### Conclusions

Sur la base de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Féchy

- o vu le préavis de la Municipalité n° 2/2015 du 19 mai 2015,
- o ouï le rapport de la commission gestion et des finances ayant étudié ce préavis,
- o considérant que ce préavis a été porté valablement à l'ordre du jour,

./..

décide

1. d'approuver et d'accepter les comptes communaux 2014,
2. d'approuver et d'accepter les rapports de gestion de la Municipalité,
3. d'approuver et d'accepter le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2014 de la Fiduciaire Lambelet,
4. de donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la Boursière ainsi qu'à la commission de gestion-finances.

Au nom de la Municipalité

La Syndique La Secrétaire

  
Carole Bettems

  
Katyla Labhard

